

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 mai 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 09-01 du 15 mai 2025

AVENANT À LA CONVENTION POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'ADULTES AUTISTES ET LE LOGEMENT EN MILIEU ORDINAIRE (GLORIA) – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention du 9 mars 2022, pour la création d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi d'adultes autistes dans l'entreprise L'Oréal à Aulnay-sous-Bois et vers le logement en milieu ordinaire,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant à la convention pour la création d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi d'adultes autistes, à conclure avec la « fondation les Amis de l'Atelier », l'association « Vivre et Travailler Autrement », l'entreprise l'Oréal et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, dont le projet est ci-annexé ;

- APPROUVE le versement à l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) géré par la Fondation les Amis de l'Atelier à Sevran de la somme de 231 000 € au titre du financement en 2024 du dispositif GLORIA ;



- CHARGE Monsieur le président du Conseil départemental de signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.